
DESTINATAIRES : À l'ensemble du personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Vincent Veilleux, directeur des services techniques

DATE : 28 mars 2017

OBJET : **1^{er} avril 2017 : Entrée en vigueur de la politique de gestion des parcs de stationnement pour les personnes ayant déjà un permis de stationnement**

Dès le 1^{er} avril prochain, le personnel à temps complet ou à temps partiel **qui a un permis de stationnement**, verra leur tarification modifiée. Cette modification représente une retenue maximale de 10 \$ taxes comprises, par période de paie. Elle sera appliquée selon le pourcentage de toutes les heures prévues à l'horaire ou au relevé de présence, sauf dans les cas d'arrêt de travail ou d'absence longue durée (ex. : congé de maternité, congé sans solde de plus de 30 jours, CNESST).

Personne ne payant pas de stationnement à l'heure actuelle

Les personnes ne payant pas de stationnement à l'heure actuelle **seront tarifées dans un deuxième temps**. Vous serez d'ailleurs avisés du moment où débutera l'implantation dans le reste des installations de l'organisation.

Stationnement de proximité et stationnement intérieur

Les tarifs du stationnement de proximité à l'Hôpital Anna-Laberge (stationnement 1) et du stationnement intérieur au CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion demeurent les mêmes, et ce, peu importe le statut de l'employé.

Vignettes multi-installation

Si vous payez actuellement un stationnement et que vous souhaitez d'ores et déjà utiliser votre vignette en fonction multi-installation pour des déplacements fréquents dans le cadre de vos fonctions, vous êtes invités à remplir le formulaire qui sera disponible incessamment dans la section « Stationnements » du *Portail CISSSMO transitoire*. Vous devrez transmettre ce formulaire dûment rempli à l'adresse stationnement.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca. Pour des raisons de logistique, il s'agira d'un accès temporaire (vignette ou accès sur carte magnétique). Dès que le gestionnaire de parcs de stationnement sera sélectionné, l'organisation sera en mesure d'émettre des vignettes permanentes à l'ensemble du personnel.

Tarification pour les usagers

À titre d'information, voici la tarification pour les usagers, à partir du 1^{er} avril, seules ces six installations verront modifier leur tarification. En voici le détail :

Tableau des modifications au 1 ^{er} avril 2017		
Installation	Tarif journalier actuel	Tarif journalier au 1 ^{er} avril 2017
Hôpital Anna-Laberge 200, boulevard Brisebois Châteauguay	0 à 15 minutes : 3,00 \$ 16 à 30 minutes : 5,00 \$ 31 à 60 minutes : 7,00 \$ 61 minutes à 24 h : 10,00 \$	0 à 30 minutes : gratuit 31 à 240 minutes : 6,00 \$ 4 h à 24 h : 10,00 \$
Hôpital du Suroît 150, rue Saint-Thomas Salaberry-de-Valleyfield	En tout temps : 9,00 \$	0 à 30 minutes : gratuit 31 à 240 minutes : 6,00 \$ * 4 h à 24 h : 10,00 \$ * Pour des raisons de logistique, la tarification sera temporairement de 6 \$ de 31 minutes à 24 heures
CLSC de Châteauguay 95, rue de la Verdure Châteauguay	En tout temps : 4,00 \$	0 à 30 minutes : gratuit 31 à 240 minutes : 3,00 \$ 4 h à 24 h : 5,00 \$
CLSC Jardin du Québec — Saint-Rémi 2, rue Sainte-Famille Saint-Rémi	En tout temps : 4,00 \$	0 à 30 minutes : gratuit 31 à 240 minutes : 3,00 \$ 4 h à 24 h : 5,00 \$
CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion 3031, boul. de la Gare Vaudreuil-Dorion	0 à 3 h : 4,00 \$ 3 h à 5 h : 6,00 \$ 4 h à 24 h : 8,00 \$	0 à 30 minutes : gratuit 31 à 240 minutes : 3,00 \$ 4 h à 24 h : 5,00 \$
Centre de services ambulatoires Lauzon 101, rue Lauzon Châteauguay	En tout temps : 4,00 \$	0 à 30 minutes : gratuit 31 à 240 minutes : 3,00 \$ 4 h à 24 h : 5,00 \$

Nous invitons l'ensemble des gestionnaires à transmettre cette information au personnel n'ayant pas accès à un poste informatique.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que l'adresse stationnement.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca est toujours accessible pour soumettre vos questions. Toutefois, plusieurs réponses à celles-ci se trouvent dans le [question-réponse](#) disponible sur le *Portail transitoire CISSSMO* dans la section « Stationnements ».

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

V.V.